

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 4 avril 2022 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud, Carl Desrosiers,

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 3 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2022-74 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2022-75 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2022-76 Accepter les comptes du mois de mars 2022

La liste des comptes du mois de mars est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de mars au montant de 118,796.69\$ et en autorise le paiement.

Rapport de participation de MM. Christian Beaulieu et Gilles St-Pierre à la session de formation sur le comportement éthique

Correspondance citoyenne : formation communication non violente

2022-77 Autorisation de paiement frais de formation

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 75\$ pour l'inscription de M. Robert Savoie à la formation en communication non violente.

2022-78 Programme d'aide à la voirie locale – convention volet Rétablissement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Donald Dubé, appuyée par Carl Desrosiers et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité

de Saint-Valérien confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2022-79 Acte de servitude Hydro-Québec et Telus Communications inc.

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à signer l'acte de servitude au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2022-80 Vente d'un terrain – avenue du Versant – Dominique Lamarre et Vincent Roy

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de Mme Dominique Lamarre et M. Vincent Roy pour le terrain situé au 12, avenue du Versant, lot # 5 108 197 pour un montant de 19,924.48\$ taxes incluses, et d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le contrat de vente au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2022-81 Vente d'un terrain – avenue du Versant – Mireille Blanchette

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de Mme Mireille Blanchette pour le terrain situé au 10, avenue du Versant, lot # 5 108 196 pour un montant de 19,921.95\$ taxes incluses, et d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le contrat de vente au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2022-82 Adoption du règlement # 2022-342 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 550,000\$

ATTENDU que la municipalité de Saint-Valérien désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que des travaux de remplacement du ponceau au 5^e Rang Ouest sont nécessaires;

ATTENDU que la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 438,749\$ du ministère des Transports;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par Mme France Michaud, conseillère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le règlement # 2022-342 est et soit adopté, ordonnant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de remplacement du ponceau du 5^e Rang Ouest pour un montant total de 550,000\$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 550,000\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 4^e jour d'avril 2022.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2022-83

Adoption du règlement # 2022-343 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 250,000\$

ATTENDU que la municipalité de Saint-Valérien désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par M. Donald Dubé, conseiller;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le règlement # 2022-343 est et soit adopté, ordonnant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir des véhicules pour l'entretien des chemins pour une dépense au montant de 250,000\$.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 250,000\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 4^e jour d'avril 2022.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2022-84 Autorisation d'achat - alun

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 3 palettes, soit environ 3,500 kg d'alun chez Brenntag Canada inc., au coût de 4,000\$ approximativement plus transport.

2022-85 Appui au FDR - projet de coordination de la Corporation de développement

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'appuyer le dépôt au FDR d'une demande de financement de 17,690\$ pour un budget global de 62,173\$ pour la Coordination de la Corporation de développement déposée par la Corporation de développement de Saint-Valérien. Ce projet permettra de créer de nouveaux partenariats locaux, régionaux (UQAR) et inter municipaux (MRC de Bellechasse, municipalité de Saint-François-de-Sales et Petit Saguenay) en plus de consolider un poste temps partiel à 30h semaine et créer un 2^e poste temps partiel à Saint-Valérien pour assister l'ensemble des organismes dans la réalisation de projets structurants pour la communauté. La municipalité de Saint-Valérien contribue à ce projet en versant 19,000 \$ en argent et 400\$ (nature) (prêt de matériel (bureau, imprimante, ligne téléphonique etc.).

2022-86 Appui au FDR - projet de coordination des loisirs Valériennois

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'appuyer le dépôt au FDR d'une demande de financement de 13,000\$ pour un budget global de 40,000\$ pour la Coordination des loisirs Valériennois déposée par la Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien. Ce projet permettra de maintenir le programme parascolaire, le programme 0-5 ans, le projet Valeureux Rhizomes, la littératie (aide aux devoirs) ainsi qu'une

multitude de services communautaires diversifiés répondant aux préoccupations de la communauté Valériennoise nommée dans la politique FAMADA adoptée en 2022 par le conseil municipal de Saint-Valérien. La municipalité de Saint-Valérien contribue à ce projet en versant 2,700\$ en argent en fond de roulement annuel et en réservant 3,000\$ au projet de littérature ainsi que 1,000\$ (nature) (prêt de matériel (locaux pour ateliers divers, imprimante, ligne téléphonique etc.).

2022-87 Remboursement de factures – films à la bibliothèque

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de rembourser un montant de 150\$ à Mme Sylvie Ledru pour l'achat de films projetés à la bibliothèque, à même le montant de 1,000\$ reçu de la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent.

2022-88 Adhésion – Unité régionale de loisirs et de sport

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité au montant de 100\$.

2022-89 Représentant municipal – CRSBP

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de nommer M. Donald Dubé et M. Robert Savoie, substitut, comme représentants de la municipalité de Saint-Valérien auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du CRSBP.

2022-90 Refonte du journal Le Jaseur

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec la refonte proposée, conditionnellement à ce que les mentions de village, villageois soient remplacées par Municipalité, citoyens.nes, ou tout autre terme ne se limitant pas au village.

Correspondance générale

2022-91 Services – Sûreté du Québec

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 66 755\$ selon les versements suivants : 30 juin, 33 378\$ et 31 octobre 2022 de 33 377\$.

2022-92 Protection des pollinisateurs

CONSIDÉRANT QUE le projet « Au Bas-Saint-Laurent, protégeons les abeilles » de JMP Consultants permet d'accéder gratuitement à de l'information sur les bonnes pratiques agroenvironnementales à l'échelle d'une municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance des pollinisateurs pour la santé de la planète et leur nécessité en agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le déclin des pollinisateurs est de plus en plus marqué;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont la possibilité d'agir au bénéfice des pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit directement dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), entre autres, par l'action *d'Améliorer la formation des employés municipaux concernés au sujet des normes environnementales en milieu agricole et des bonnes pratiques environnementales* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit également dans les objectifs du Plan d'agriculture urbaine (PAU), entre autres, par l'action *Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre d'initiatives en AU*.

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien :

- participe à la rencontre d'information offerte par JMP Consultants et évalue par la suite la possibilité de s'engager dans la certification « Ville amie des abeilles ».
- désigne un élu, soit Donald Dubé pour assister à la présentation.

2022-93 Adhésion – Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité au montant de 100\$ et de nommer Donald Dubé comme représentant si nécessaire.

2022-94 Dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'officialiser le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission du rapport financier de la municipalité de Saint-Valérien.

2022-95 Mandat d'architecte – estimation CPE temporaire

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Marie-Hélène Nollet architecte pour l'estimation de coûts du projet de CPE temporaire au Centre communautaire, au montant de 574.88\$ taxes incluses.

2022-96 Demande de subvention à la SOPER – CPE

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention à la SOPER pour le projet de CPE temporaire de Saint-Valérien. M. Robert Savoie, maire, ou Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, sont autorisés à signer les documents relatifs à la demande.

2022-97 Adoption – politiques prévention en santé et sécurité du travail

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'adopter les politiques suivantes dans le cadre du Programme de prévention : politique en matière de santé et sécurité du travail, politique de déclaration des lésions professionnelles et politique d'assignation temporaire.

2022-98 Paiement des intérêts sur emprunt rue du Coteau

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser un virement de 448.50\$ au compte 121783 pour le paiement des intérêts de l'emprunt rue du Coteau dus le 5 mai 2022.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Valérien

Carl Desrosiers donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2022-344 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Valérien et dépose le projet de règlement.

2022-99 Agente de bureau sur appel

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de faire appel à Mme Nicole Marquis comme agente de bureau sur appel, au besoin.

Période de questions et questions écrites

La levée de la séance est proposée à 22h30 par Donald Dubé et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, tenue à la salle du conseil, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Maire

Date